



- CONVENTION DE PRESTATIONS SERVICE CULTURE -

ENTRE

Raison sociale : **Communauté de Communes du Trièves**
Siège social : **300, Chemin de Ferrier, 38650 Monestier de Clermont**

Représentant : **M. Jérôme FAUCONNIER**
en qualité de : **Président**

Contact : **Raphaël PELLOUX, 04 76 34 87 06 / 06 86 48 00 94**

d'une part,

ET

Raison sociale :
Siège social :

Référence : 99

Représentant(e) :
en qualité de :

Contact :
Adresse de facturation :

ci-après dénommé l'emprunteur, d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Préambule :

La Communauté de Communes du Trièves propose aux associations culturelles une aide technique et matérielle à l'organisation des manifestations culturelles sur le territoire.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1 - Objet :

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du service culture de la Communauté de Communes du Trièves en lien avec les acteurs culturels du Trièves : associations culturelles, collectivités et autres personnes morales.

2 - Principe de participation solidaire, services et tarifs :

Une participation solidaire de 60€ par an donne droit aux services suivants :

- Tarifs minorés sur la location de matériel de spectacle son/lumière
- Tournée mensuelle d'affichage des manifestations culturelles
- Aide financière pour l'achat de nouveau matériel de spectacle
- Photocopies/Reprographies
- Prêt de poubelles de tri

Par participation solidaire, il est entendu le versement d'une adhésion annuelle.

En détail :

Tarifs minorés sur la location de matériel de spectacle son/lumière

Les tarifs minorés sont applicables si l'emprunteur choisit la participation solidaire.
Le montant des locations est destiné à l'entretien du matériel de spectacle.

Matériel	Tarifs minorés	Pleins tarifs
Lumière 1 projecteur	5€/jour	10€/jour
Son 1 enceinte 1 caisson de basse 1 multipaire 1 table de mixage	10€/jour 20€/jour 20€/jour 30€/jour	20€/jour 30€/jour 30€/jour 50€/jour
Vidéo 1 vidéo projecteur	10€/jour	10€/jour
Poubelles de tri Participation solidaire	gratuit 60€/an	
	<i>Forfait 3 jours : -10%</i> <i>Forfait 4 jours : -20%</i> <i>Forfait 5 jours et plus : -30%</i>	

Photocopies/Reprographies

La Communauté de Communes du Trièves possède un appareil de reprographie (format A4 et A3).

Il vous est mis à disposition, tous les matins de 9h à 11h30 dans les locaux du pôle culturel de la communauté de communes du Trièves rue des Aires à Mens dans la limite de 1000 photocopies en noir et blanc par an et en contrepartie de fournir l'équivalent de feuilles imprimées en feuilles vierges couleurs (impression noir et blanc).

Référence au texte de Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

Article 15 modifié par loi 2004-1343 2004-12-09 art. 13 2° JORF 10 décembre 2004

(source : legifrance.gouv.fr)

Tournée mensuelle d'affichage des manifestations culturelles (à l'appréciation de la communauté de communes du Trièves)

Les tournées d'affichage existent depuis 1998, à raison d'une par mois en moyenne.

Devant une demande croissante de ces tournées, et face à une saturation de l'espace sur les panneaux d'affichage public,

Il est convenu que seules les affiches au format A4 sont prises en compte, afin de laisser de la place aux autres, et de limiter par la même occasion la consommation d'encre et de papier.

Les affiches sont à faire parvenir au nombre de soixante-dix, au pôle culturel de la communauté de communes du Trièves rue des Aires à Mens , avant le 10 de chaque mois date impérative, pour un affichage dans les jours suivants.

Poubelles de tri sélectif

La Communauté de Communes du Trièves possède un kit de poubelles de tri avec le mode de tri inscrit sur chaque contenant.

Aide financière pour l'achat de nouveau matériel de spectacle

Les « participations solidaires » des conventionnés sont destinées à l'achat de nouveau matériel de spectacle. En effet, le montant global des adhésions versées annuellement est doublé par la Communauté de Communes du Trièves et constitue le budget d'acquisition de matériel de l'année suivante.

Note :

Cette prestation est destinée principalement aux structures associatives culturelles, pour aider à l'organisation d'évènements culturels.

Pourront également bénéficier de ce service, les collectivités et autres personnes morales après acceptation au cas par cas.

L'emprunteur choisit la participation solidaire de 60€/an, et de bénéficier des services mentionnés ci-dessus : OUI / NON

3 - Description du parc de matériel de spectacle :

Le parc de matériel de spectacle est constitué d'éléments liés à l'éclairage, la sonorisation, l'exposition et la vidéo.

Ce matériel est entreposé dans les locaux de la Communauté de Communes du Trièves.

Ce matériel appartient à la Communauté de Communes du Trièves.

A ce titre, il est insaisissable par les tiers.

L'emprunteur n'a pas le droit de le céder ou de le sous-louer, ni de lui apporter une quelconque modification technique.

La gestion de ce matériel est effectuée par l'assistant technique de la Communauté de Communes du Trièves, sous la responsabilité de celui-ci.

4 - Modalités de mise à disposition du parc de matériel de spectacle :

Engagements de l'emprunteur :

- L'emprunteur souhaitant la mise à disposition de tout, ou d'une partie du matériel, doit faire une demande préalable auprès de la Communauté de Communes du Trièves, stipulant précisément la nature et le nombre du matériel souhaité, ainsi que les dates de l'emprunt.
- Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée à la Communauté de Communes du Trièves.
- Le matériel est à retirer et à rapporter à la Communauté de Communes du Trièves (sur rendez-vous auprès de l'assistant technique)
- L'emprunteur ayant recours à la mise à disposition du matériel, doit faire figurer le logo de la Communauté de Communes du Trièves sur les publications concernant l'événement auquel aura servi ce matériel.
- L'emprunteur s'engage à contracter les assurances nécessaires à couvrir les risques (notamment vol, dégât des eaux, incendie, responsabilité civile) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de la manifestation et pendant le transport de celui-ci et à en fournir une copie à l'assistant technique au moment de la signature de la convention.
- L'emprunteur en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution.
Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel et ce quelqu'en soit la cause ou la nature.
- L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel mis à disposition selon les caractéristiques préconisées par le constructeur (puissance électrique, contact avec l'eau, isolation...) ainsi que les réglementations et autorisations concernant l'accès aux armoires électriques.
- Tout dégât, causé par l'exploitation inappropriée du matériel, doit être réparé ou remboursé par l'emprunteur.
En cas de sinistre le matériel est facturé au prix du matériel neuf suivant les tarifs en cours, et les frais de remise en état au coût du jour.
- L'emprunteur s'engage à régler à réception de la facture de la Communauté de communes du Trièves établie en fin d'année (montant de location de matériel + participation solidaire le cas échéant). Le défaut de paiement entraînera l'impossibilité à l'avenir pour l'emprunteur de conventionner à nouveau avec la communauté de communes du Trièves ou de louer du matériel.

Engagements de la Communauté de Communes du Trièves :

- La Communauté de Communes du Trièves s'engage à effectuer l'entretien courant du matériel de manière à le maintenir opérationnel.
- La Communauté de Communes du Trièves met à disposition le matériel en fonction des disponibilités de celui-ci.
- Le planning des mises à disposition du matériel est tenu par l'assistant technique de la Communauté de Communes du Trièves.
- La responsabilité de la Communauté de Communes du Trièves ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement des appareils empruntés liés à l'adjonction de matériels non compatibles, ou à une mauvaise utilisation.
- La communauté de communes du Trièves s'engage à faire parvenir une facture en fin d'année à chaque association concernée.

Déroulement du prêt de matériel (sous la responsabilité de l'assistant technique)

- Quantifier les besoins.
- Réserver le matériel.
- Fixer la période de prêt.
- Préciser des dates et heures d'enlèvement et de retour du matériel, (en corrélation avec les dates et heures d'ouverture du servive).
- A l'enlèvement, le matériel fonctionne, il a été testé auparavant.
- Au retour, le matériel est vérifié.

Notes :

- Prévoir un véhicule adapté au transport du matériel.
- L'emprunteur effectue lui-même le chargement et le déchargement du matériel entre son véhicule et le lieu de stockage de la Communauté de Communes du Trièves, (avec l'aide de l'assistant technique).

5 - Reconduction :

La présente convention est valable un an, (année civile en cours).
Sa reconduction se fait de manière tacite, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

6 - Suspension, annulation :

En cas de non respect de la part de l'emprunteur des divers engagements mentionnés dans la présente convention, celle-ci se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, sans qu'aucun remboursement de la participation ne soit effectué par la Communauté de Communes du Trièves.

Fait à Mens, en 2 exemplaires, le :

Pour la Communauté de Communes du Trièves,
Le Président,
M. Jérôme FAUCONNIER

Pour l'emprunteur,

- LISTE DU MATERIEL -

Désignation	Quantité	Tarif/jour	Tarif/jour
		avec adhésion	sans adhésion
Projecteur PC 1000w + Porte Filtre	10	5€	10€
Pied Projecteur PC 1000w + Barre	4	gratuit	gratuit
Collier d'Accroche Projecteur PC 1000w	10	gratuit	gratuit
Bloc de Puissance 12 Circuits/3Kw	1	gratuit	gratuit
Jeu d'Orgue 12 Circuits/2 Préparations	1	gratuit	gratuit
Câble DMX 30m	1	gratuit	gratuit
Câble d'Alimentation 5m P-17/Epanoui	1	gratuit	gratuit
Projecteur PC 500w + Porte Filtre (lot de 2)	8	5€	10€
Pied Projecteur PC 500w + Barre	4	gratuit	gratuit
Collier d'Accroche Projecteur PC 500w	4	gratuit	gratuit
Bloc Gradateur 4 Circuits/1Kw	1	gratuit	gratuit
Prolongateur 5m	4	gratuit	gratuit
Prolongateur 10m	4	gratuit	gratuit
Prolongateur 15m	4	gratuit	gratuit
Prolongateur 20m	4	gratuit	gratuit
Enceinte Active 1000w	2	10€	20€
Caisson de Basse Actif 1000w	2	20€	30€
Enceinte Passive 300w	2	gratuit	gratuit
Pied Enceinte	4	gratuit	gratuit
Câble Enceinte 20m	2	gratuit	gratuit
Table de Mixage Amplifiée 300w/6 Mono/2 Stéréo/1 Aux	1	30€	50€
Table de Mixage Numérique 16 Mono/8 Aux	1	30€	50€
Câble multipaire 30m 16/8	1	20€	30€
Micro Cardioïde Fil	1	gratuit	gratuit
Micro Cardioïde HF	1	gratuit	gratuit
Micro Chant	1	gratuit	gratuit
Micro Instrument	1	gratuit	gratuit
Pied Micro Perche	2	gratuit	gratuit
Câble Audio 5m XLR/XLR	4	gratuit	gratuit
Câble Audio 6m XLR/XLR	2	gratuit	gratuit
Enceinte Active 400w	1	10€	20€
Vidéoprojecteur	1	10€	10€
Grille Exposition 2x1m	32	Adhésion 60€/an	
Cadre Exposition 30x40cm	10		
Cadre Exposition 40x50cm	20		
Stand Projecteur Exposition	8		
Projecteur Exposition	40		
Système Accroche	50		